

Domaine Public

1 7 6 7

Edition PDF
du 11 février 2008

Les articles mis en ligne
entre le 5 et
le 11 février 2008

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Un point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant
depuis 1963.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Cacher des choix politiques sous le programme de législature

Quand la continuité se fond avec le conservatisme
(André Gavillet)

Imposition des entreprises et contrat social

Hans-Rudolf Merz prend Jean-Jacques Rousseau
à témoin. Et manie la citation comme un boomerang
(Yvette Jaggi)

Les délinquants sexuels ont aussi droit à l'oubli

Le Conseil national va prochainement débattre de la
prescription des infractions à caractère sexuel
commises sur des enfants (Alex Dépraz)

Economie de marché: donner sa place au long terme et lutter contre les comportements moutonniers

Ni apocalypse ni veille du grand soir, la crise des
marchés financiers appelle une observation lucide et
une action réformiste (Jean-Daniel Delley)

Ken Loach

et la trop libérale circulation des personnes

Un regard suisse et européen sur le dernier film
du cinéaste britannique (Yvette Jaggi)

Cacher des choix politiques sous le programme de législature Quand la continuité se fond avec le conservatisme

André Gavillet (11 février 2008)

Tous les quatre ans pour la nouvelle législature, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale le programme quadriennal.

Le citoyen qui a fait ses choix d'électeur sera curieux de connaître leur transposition dans l'orientation politique. S'il a imaginé des ruptures à l'image des pays qui connaissent l'alternance, il sera d'emblée ramené à la réalité suisse, au principe que le Conseil fédéral considère comme fondamental: celui de la continuité. Il y met une insistance telle qu'on peut se demander s'il ne définit pas, corollaire de la concordance, un régime particulier. Il vaut la peine de citer.

«A la différence d'autres pays, où le gouvernement est recomposé après les élections et où le programme d'un parti ou d'une coalition sert de base de travail, notre système politique repose sur la continuité. Le programme de la législature du Conseil fédéral et du Parlement porte ainsi davantage l'empreinte de décisions antérieures et a plus d'impact sur l'avenir. Il reflétera donc, durant les quatre ans à venir, une politique gouvernementale à plus long terme. Pendant la nouvelle législature, la stratégie politique suivie jusqu'alors sera certes réexaminée, mais elle reposera pour l'essentiel sur les acquis: des projets de la législature précédente seront menés à terme, certains

nouveaux objets ne seront soumis en votation que deux législatures plus tard, et la politique envisagée aujourd'hui ne portera ses fruits que dans plusieurs années. A cet égard, la stratégie du Conseil fédéral telle qu'elle ressort des lignes directrices de la politique et des objectifs restera valable au-delà de la nouvelle législature.»

Les lignes directrices

Le Conseil fédéral orientera la politique suisse selon les cinq lignes directrices suivantes:

Ligne directrice 1: renforcer la place économique suisse

Ligne directrice 2: garantir la sécurité

Ligne directrice 3: renforcer la cohésion sociale

Ligne directrice 4: exploiter les ressources dans le respect du développement durable

Ligne directrice 5: consolider la position de la Suisse dans un monde globalisé.

La formulation a beau être abstraite et générale, l'ordre des priorités est significatif: ce n'est pas «changer la vie», ni «infléchir notre civilisation».

Point 1: renforcer la place économique suisse. *Primum vivere!*

Les pages inachevées

Pour découvrir les domaines qui impliquent des choix politiques, il faut avec patience entrer dans le détail. Ainsi, l'objectif 11, assurer

l'approvisionnement énergétique, aboutit après un exposé intéressant à cette formule: «concrétisation et mise en œuvre de la stratégie énergétique (plusieurs projets)». Et au chapitre de la santé: «On voit donc que d'importants progrès ont été réalisés, mais qu'il faut encore déployer des efforts».

D'une manière générale, le Conseil fédéral passe sous silence les difficultés réelles, il n'aborde pas, si ce n'est au titre des affaires déjà agendées, nos relations avec l'Union européenne, ni le problème fondamental du coût accru des assurances sociales entraîné par le vieillissement de la population, tout en respectant une application renforcée du frein aux dépenses.

Inventaire

Qui s'intéresse à un domaine particulier trouvera des renseignements utiles dans ce rapport. C'est un document riche en informations, un outil de gestion.

Mais ce n'est guère un outil politique.

Par exemple, au chapitre de la cohésion sociale, le Conseil fédéral déclare qu'il «veut agir pour faire diminuer le nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale (en 2005, la moyenne nationale représentait 3,3% de la population)». Il s'appuie sur un constat réaliste: «La pauvreté en Suisse s'est accrue

au cours de ces dernières années». Ou encore: «Les personnes présentant des carences de formation, les chômeurs de longue durée, les familles et en particulier les mères élevant seules leurs enfants ainsi que les travailleurs pauvres (working poors) font partie des groupes de la population qui sont touchés par la pauvreté ou qui risquent de l'être un jour».

Puis vient l'intention: «Le Conseil fédéral élaborera une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté».

Et au moment d'agir, pas de ressources «en raison de la faible marge de manœuvre financière de la Confédération», ou encore: «La lutte contre la pauvreté est d'abord de la compétence des cantons et des communes», pour aboutir à cette conclusion: «Le

rôle de la Confédération se borne pour l'essentiel à une meilleure coordination et à un aménagement plus efficace des mesures».

Hélas, la continuité tant célébrée apparaît comme la difficulté d'agir autrement que précédemment, elle occulte l'absence de choix politiques. Elle se révèle conservatrice.

Imposition des entreprises et contrat social

Hans-Rudolf Merz prend Jean-Jacques Rousseau à témoin. Et manie la citation comme un boomerang

Yvette Jaggi (11 février 2008)

Parlant le 31 janvier dernier devant un parterre de patrons genevois, Hans-Rudolf Merz n'a pas craint de détourner la première et célèbre phrase du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau: «L'homme est né libre et partout il est dans les fers». De ce bel alexandrin, le chef du département fédéral des finances donne une version fort indigeste, adaptée à la campagne référendaire actuelle: «L'homme entrepreneur est né libre, mais sa liberté entrepreneuriale est partout contrecarrée par les fers du fisc».

Passons sur la balourdise de la paraphrase et du néologisme choisi. Car il y a, pire que cette inélégance de formulation, une

différence de fond qui interdit de mettre le citoyen de la Genève du siècle des Lumières au service de la réforme de l'imposition des entreprises II, que prône le grand argentier fédéral des années 2000 en vue de la votation du 24 février. L'égale et souveraine liberté de l'individu dont parle Rousseau n'a rien à voir avec la liberté de l'entrepreneur-contribuable. La première se présente comme un attribut inaliénable de l'homme en état de nature; c'est à lui seul que revient la faculté de consentir à la limitation de sa propre liberté, en vertu du fameux pacte social instaurant l'Etat de droit, démocratique et juste.

Dans cette perspective,

l'imposition des entreprises – comme des personnes physiques d'ailleurs – compose un système certes contraignant mais en principe équitable, défini dans la loi; et fondé sur la réelle capacité contributive des assujettis, non pas en fonction des rapports de forces qui seuls prévalent dans l'état sauvage.

Vouloir faire sauter «les fers du fisc» au profit primordial de certaines catégories de contribuables, choisis parmi les mieux lotis, revient à privilégier leur soi-disant «liberté», en réalité leurs intérêts particuliers, au détriment de l'équité et de la non concurrence.

Les délinquants sexuels ont aussi droit à l'oubli

Le Conseil national va prochainement débattre de la prescription des infractions à caractère sexuel commises sur des enfants

Alex Dépraz (11 février 2008)

L'initiative de la «*Marche Blanche*» demande que l'auteur d'un «*acte d'ordre sexuel ou pornographique sur des enfants impubères*» soit poursuivi en tout temps. Les partisans de cette proposition, parmi lesquels le président du PDC Christophe Darbellay, n'imaginaient sans doute pas un tel contexte: impossible aujourd'hui de débattre cette question sans immédiatement penser à la tourmente médiatique qui frappe l'Église catholique depuis le début de l'année.

La presse n'a tenu aucun compte de l'écoulement du temps. Même si la plupart des témoignages mettant en cause des prêtres portent sur des faits prescrits aux yeux de la justice, cela n'a pas freiné l'établissement du dossier à charge. Au contraire, l'absence de procédure pénale semble avoir affranchi certains journalistes de tout devoir de réserve. Comme si après la prescription, la présomption d'innocence n'avait plus cours. Saisi suite au suicide de l'une des personnes visées par cette campagne, le Conseil de la presse aura l'occasion de préciser quelques principes déontologiques.

Les principes juridiques sont eux clairs, comme il se doit en matière pénale. Toute condamnation par la société doit pouvoir reposer sur des règles connues à l'avance et sur des faits établis. Or, l'écoulement du temps diminue la raison d'être de la sanction tout

en rendant plus difficile l'établissement des faits. Le droit pénal fixe donc des délais au-delà desquels un auteur ne peut plus être puni. Dans le domaine extrêmement sensible des actes d'ordre sexuel commis sur des mineurs, deux modifications récentes ont étendu ce délai (DP 1614). La prescription est désormais acquise au plus tôt lorsque la personne abusée quand elle était mineure est âgée de 25 ans.

L'initiative de la «*Marche Blanche*» vise à rendre ces infractions «*imprescriptibles*» lorsqu'elles sont commises à l'encontre d'enfants impubères. En réponse aux initiants, le gouvernement propose d'allonger encore les délais de prescription et de ne les faire courir que dès la majorité de la victime, ce qui signifie que la prescription serait acquise au plus tôt lorsque celle-ci est âgée de 33 ans. Le Conseil national devrait en débattre lors de sa prochaine session. Sa commission des affaires juridiques vient de suivre le Conseil fédéral et de rejeter l'initiative qu'elle juge «*disproportionnée*». En revanche, le contre-projet du gouvernement a eu plus de succès.

Tant l'initiative que le contre-projet partent de l'idée qu'une poursuite pénale de l'auteur, même plusieurs dizaines d'années après les faits, sera bénéfique pour la victime. Rien ne le démontre pourtant. Aucune étude systématique n'a

été entreprise pour déterminer si l'ouverture d'une procédure pénale longtemps après les faits a un effet positif sur la victime. Les praticiens sont très divisés sur la question, l'ouverture d'une procédure pénale pouvant dans certains cas se révéler complètement contre-productive pour la thérapie de la victime. Et, il y a des victimes – même de bonne foi – qui n'en sont pas. Au moment de la première modification visant à allonger les délais de prescription en 1998, une étude universitaire avait démontré un lien entre écoulement du temps et risque plus fort de suggestibilité du souvenir: une porte ouverte aux erreurs judiciaires. Elle avait conclu qu'un délai de prescription de dix ans dès l'âge de la majorité – soit inférieur à celui que propose le Conseil fédéral dans son contre-projet – serait disproportionné.

Le droit pénal doit avant tout traduire une condamnation de la société à travers une sanction qui soit utile. Or, une sanction qui intervient trente ou quarante ans après les faits est une bien mauvaise parade contre la récidive. Et, l'allongement des délais de prescription n'a vraisemblablement qu'un effet préventif mineur. Passé un certain délai, il n'y a plus de motif de prononcer une sanction. La paix sociale se construit sur le pardon et l'oubli, pas sur le désir de vengeance.

Economie de marché: donner sa place au long terme et lutter contre les comportements moutonniers

Ni apocalypse ni veille du grand soir, la crise des marchés financiers appelle une observation lucide et une action réformiste

Jean-Daniel Delley (8 février 2008)

Pour le dernier carré des fidèles de l'Eglise marxiste, la solution est simple: en finir avec le capitalisme! Manquent encore les plans d'un système économique de substitution. Quant à la dénonciation des coupables – ici Marcel Ospel, le patron d'UBS, là Jérôme Kerviel, le *trader* fou de la Société Générale –, elle satisfait surtout le besoin médiatique de personnaliser les problèmes, d'offrir des cibles bien identifiables à la vindicte populaire.

Mais pas plus le fondamentalisme anti-capitaliste que l'exécution de quelques responsables n'améliorera le fonctionnement des marchés financiers. Des marchés qui restent indispensables à l'allocation des capitaux, y compris d'ailleurs les marchés à court terme et la spéculation qui peuvent contribuer à équilibrer les risques. Les corrections nécessaires aux crises qui secouent la finance internationale et déstabilisent l'économie réelle ne peuvent surgir que d'une compréhension fine des mécanismes contribuant à ce que Patrick Artus et Marie-Paule Virard qualifient d'autodestruction du

capitalisme (DP 1749).

Au cœur de ce mécanisme, des exigences de rentabilité élevée à court terme qui conduisent les entreprises à privilégier le présent. Les normes prudentielles et les règles comptables qui régissent le comportement des investisseurs et des banques ne distinguent pas les placements selon leur horizon temporel. Elles s'appliquent à tous les acteurs du marché et privilégient une logique du court terme, par exemple en augmentant la fréquence de publication des résultats. De ce fait, elles découragent l'investissement long ou risqué, ce qui prérèterite le financement à long terme des entreprises. Cette tendance à donner la priorité au court terme est aggravée par les nouvelles règles comptables internationales. Ces dernières traduisent la valeur instantanée des entreprises, plutôt que leur potentiel dans la durée. D'où la préférence des managers pour les investissements rapidement rentables, sans trop de souci pour la durabilité de ces investissements, préférence qui peut aboutir parfois à la falsification des comptes. Une préférence d'autant plus

compréhensible que les dirigeants d'entreprises sont rémunérés en grande partie avec des options.

Entrepreneurs et investisseurs sont devenus prisonniers du court terme.

Les intermédiaires financiers, fonds d'investissement et sociétés d'assurance, eux, se battent pour des parts de marché. De peur d'obtenir des résultats inférieurs à la moyenne, chacun se comporte comme ses concurrents – le «*mimétisme rationnel*»: mieux vaut avoir tort ensemble que raison tout seul – ce qui provoque des hausses ou des baisses brutales du prix des actifs, sans commune mesure avec la situation réelle de l'économie. Il faut encore mentionner le rôle des analystes financiers, également frappés de mimétisme et insuffisamment indépendants des sociétés qu'ils évaluent.

A cet égard, les caisses de pension pourraient jouer un rôle stabilisateur en surveillant de plus près la politique des entreprises dont elles sont actionnaires et en acceptant des rendements plus faibles mais durables.

Ken Loach et la trop libérale circulation des personnes

Un regard suisse et européen sur le dernier film du cinéaste britannique

Yvette Jaggi (5 février 2008)

Un mois après sa sortie sur les écrans romands, le dernier film de Ken Loach, 71 ans bien révolus, poursuit sa carrière dans les salles qui aiment les programmations durables. A l'instar des quelque 25 titres précédents, *It's a free world* porte un message social fort, délivré en forme de constat dénonciateur que le spectateur reçoit comme un coup de poing à la fois sur la tête et dans l'estomac. En Suisse, nous ne pouvons manquer de lire ce film sur fond de bilatérales et de libre circulation des personnes étendue aux «nouvelles démocraties» de l'Est européen.

Dans *Un monde libre*, plus précisément dans un Royaume-Uni très libéral, Angie, 33 ans et un fils à charge, dirige une agence non autorisée de placement, qui occupe au jour le jour des clandestins venus de Pologne et d'au-delà, prêts à faire tout travail méritant (maigre) salaire pour survivre aux franges de Londres, en attendant d'y décrocher d'hypothétiques permis et papiers. Elle-même assujettie à la nécessité économique, Angie se fait marchande d'esclaves; elle agit d'abord aux ordres d'un employeur qui la licencie, puis pour son propre compte et celui de sa colocataire Rose, avant de se retrouver seule et broyée par un système qui

mélange impitoyablement les rôles de victimes et de bourreaux.

En Angleterre comme ailleurs, la condition des sans-papiers ressemble à un piège sans issue pour les personnes privées de tout: pas d'identité attestée, pas de domicile connu, encore moins de compte bancaire. Tout juste un prénom et parfois quelques espèces, touchées sans quittance. Un triste sort qu'Angie connaît elle aussi, sauf qu'elle manie périodiquement de grosses liasses de billets et parvient finalement à installer son agence dans des locaux adéquats... juste avant de sombrer. Et avant de repartir à l'est, en Ukraine cette fois, pour y pratiquer le métier qu'elle sait faire, recruteuse d'émigrants clandestins prêts à se ruiner pour tenter leurs chances aux franges de Londres, etc.

Nous n'en sommes évidemment pas là en Suisse, même si les situations de précarité demeurent nombreuses dans le pays dont rêvent – de loin – tant de gens vivant de par le monde, à l'est de notre continent en particulier. Le travail au noir sévit chez nous aussi, présentement objet d'une campagne de sensibilisation. Et surtout, le message de Ken Loach résonne comme un

avertissement à l'heure où nous entrons dans un double et difficile débat sur la libre-circulation des personnes. Il y a d'une part son extension controversée aux ressortissants des deux pays membres de l'Union européenne (UE) depuis un an, la Bulgarie et la Roumanie; et d'autre part la prolongation de l'Accord passé en la matière dans le cadre des négociations bilatérales entre la Suisse et l'UE. L'UDC concentrera sa force d'opposition sur ces deux questions, auxquelles le peuple ne répondra positivement que si les mesures d'accompagnement ont de quoi rassurer les citoyens et les travailleurs, inquiétés par le risque de concurrence déloyale sur le marché de l'emploi.

Pour une fois, Ken Loach ne force pas le trait dans *It's a free world*. Son argument y gagne en force et pouvoir de conviction. En effet, le capitalisme libéral produit bel et bien ses propres excès, dérives et déchets, frôlant souvent la tentation suicidaire. Pour contenir les abus, à défaut de pouvoir toujours les prévenir, l'Etat doit mettre en place un strict encadrement légal et réglementaire; et surtout il doit en surveiller le respect, en se montrant rigoureux sur les principes et subtil dans les méthodes.